



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 603, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **6 juillet 2016 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

La distance entre l'agrandissement du bâtiment principal et la ligne arrière est non conforme. La distance est de 2,92 mètres au coin sud-ouest alors que la réglementation municipale exige une distance de trois (3) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 326 507 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 603, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du
mois de JUIN deux mille seize.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA
Avocat